



Déclaration de faux dépôt d'espèce

Par **shadow33**, le **18/01/2012 à 06:07**

Bonjour,
Fin décembre j'ai fait croire à mon ami que je lui avais déposé 1500€ dans une machine de dépôt d'espèce d'une agence bancaire autre que la sienne, pour créditer son compte à découvert. Je précise que j'ai cette somme. Comme notre couple battait de l'aile, je me suis servi de ce moyen de pression car j'avais peur qu'une fois l'argent sur son compte, il ne me quitte.
Ne voyant pas l'argent venir lui et son agence bancaire ont demandé des justificatifs de ce dépôt. J'ai donc envoyé un faux courrier à mon ami par mail me faisant passé pour le directeur de l'agence où l'espèce avait sensé être versé attestant sur l'honneur que l'argent avait été versé et que mon ami l'aurait sur son compte prochainement. Je n'ai pas utilisé le nom du directeur de cette banque mais un nom inventé. J'ai également fourni un faux bordereau d'opération que j'ai copié à partir d'un bordereau d'opération d'une banque concurrente.
Mon ami a donc transmis ces documents à sa banque qui a vu que c'était des faux.
Pétri de peur et de remord, j'ai décidé de tout avoué à mon ami et lui est fait aussitôt le virement des 1500€ dû.
Il ne déposera pas plainte contre moi.
Je précise que je n'ai pas volé de l'argent ni même essayé de m'enrichir via cette opération. Je n'ai pas non plus utilisé le vrai nom du directeur d'agence où l'argent a été sensé être déposé.
Les 2 agences bancaires peuvent ils se retourner contre moi si je me dénonce ? Qu'est ce que je risque ?
Merci de votre réponse.